

### Conseil sur les affaires générales et la politique de la Conférence – mars 2018

<b>Document</b>	Document préliminaire <input checked="" type="checkbox"/> Document d'information <input type="checkbox"/>	No 1 C de mars 2018
<b>Titre</b>	Projet Jugements : Rapport sur les progrès réalisés par les Groupes de travail informels en vue de la préparation de la Quatrième réunion de la Commission spéciale sur le projet Jugements	
<b>Auteur</b>	Bureau Permanent	
<b>Point de l'ordre du jour</b>	Point III.1	
<b>Mandat</b>		
<b>Objectif</b>	Informier le Conseil de la préparation de la Quatrième réunion de la Commission spéciale sur le projet Jugements	
<b>Mesure(s) à prendre</b>	Approbation <input type="checkbox"/> Pour décision <input type="checkbox"/> Pour information <input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Annexe(s)</b>	Sans objet	
<b>Document(s) connexe(s)</b>	Sans objet	

1. Lors de sa Troisième réunion qui s'est tenue du 13 au 17 novembre 2017 à La Haye, la Commission spéciale sur la reconnaissance et l'exécution des jugements étrangers a élaboré le projet de Convention de novembre 2017<sup>1</sup>. Néanmoins, dans son Rapport au Conseil sur les affaires générales et la politique (ci-après, le « Conseil »), la Commission spéciale a jugé qu'« [i]l serait également souhaitable de mener des travaux intersessions supplémentaires sur certaines questions »<sup>2</sup>.

2. Le Président de la Commission spéciale a proposé de convoquer des groupes de travail informels aux fins d'examen d'un certain nombre de questions pour lesquelles des discussions supplémentaires et une coordination des propositions avant toute présentation en séance plénière seraient nécessaires. Il a, en consultation avec le Bureau Permanent, recensé sept sujets (énumérés ci-dessous) qui pourraient faire l'objet de discussions au sein des groupes. Le Président et le Bureau Permanent ont encouragé ces groupes de travail informels à se rencontrer bien en amont de la Quatrième réunion de la Commission spéciale (qui se tiendra en mai 2018) de sorte à faciliter les travaux intersessions aux fins de préparation de la réunion et à poursuivre, en tant que de besoin, leurs travaux dans le cadre de cette réunion.

3. En conséquence, en consultation avec le Président et les parties prenantes concernées, le Bureau Permanent a contacté plusieurs experts afin qu'ils président chacun de ces sept groupes de travail. Les experts suivants, qui ont tous fait preuve d'un grand intérêt à organiser ces travaux intersessions, ont été invités à présider les groupes comme suit :

- I. Mme Tanja Domej (Suisse) – Éventuelle exclusion des questions touchant au respect de la vie privée du champ d'application de la Convention (voir art. 2(1)(l) du projet de Convention de novembre 2017) ;
- II. Mme Sarala Subramaniam (Singapour) – Décisions des autorités compétentes en matière de validité des droits de propriété intellectuelle (art. 8(3) du projet de Convention de novembre 2017) ;
- III. Mme Tonje Meinich (Norvège) – Frais de procédure (voir art. 15 du projet de Convention de novembre 2017) ;
- IV. M. Paul Beaumont (Union européenne) – Déclarations relatives aux jugements concernant des gouvernements (voir art. 20 du projet de Convention de novembre 2017) ;
- V. M. Marcelo de Nardi (Brésil) – Tribunaux communs (voir art. 21 du projet de Convention de novembre 2017) ;
- VI. M. Timothy Schnabel (États-Unis d'Amérique) – Systèmes juridiques non unifiés (voir art. 24 du projet de Convention de novembre 2017) ;
- VII. M. Keisuke Takeshita (Japon) – Rapports avec d'autres instruments (voir art. 25 du projet de Convention de novembre 2017).

4. Les membres de ces groupes de travail ne se rencontreront pas mais utiliseront, avec l'aide du Bureau Permanent, différents moyens et méthodes pour mener à bien ces travaux intersessions : par courriel, au moyen d'une plateforme en ligne, par vidéoconférence. À l'heure actuelle, les travaux intersessions sont en cours et les experts participants, désignés par leur Organe national, ont engagé des discussions.

5. En vue de faciliter les discussions sur ces sujets lors de la Quatrième réunion, les présidents des groupes de travail sont, le cas échéant, invités à présenter leurs propositions au Bureau Permanent, accompagnées d'une brève explication de celles-ci, avant le 4 mai 2018 ; celles-ci seront présentées par le Bureau Permanent à la Commission spéciale sous forme de Documents de travail. Les présidents de chacun de ces groupes de travail feront également rapport de l'état des travaux intersessions à la Quatrième réunion de la Commission spéciale et présenteront les propositions élaborées.

<sup>1</sup> Voir « Projet Jugements : Rapport de la réunion de la Commission spéciale de novembre 2017 et prochaines étapes », Doc. pré-l. No 1 de décembre 2017 à l'attention du Conseil sur les affaires générales et la politique de mars 2018, disponible sur le site web de la Conférence de La Haye à l'adresse : < [www.hcch.net](http://www.hcch.net) >, sous les rubriques « Gouvernance », puis « Conseil sur les affaires générales et la politique ».

<sup>2</sup> « Rapport au Conseil sur les affaires générales et la politique de 2018 » adopté le 17 novembre 2017, *ibid.* para. 2.